



I huissier a doubler le montant a cause des échéances

Par **celm**, le **05/05/2011** à **20:51**

Bonjour ,

mon compagnon a été assigné a payer des dettes qu'il devait par la voix d'un huissier , il c 'est engagé a payer sous forme d'échéance , voila que sa fait un an que l on paye et lors du dernier paiement je joint un mot en demandant de me faire parvenir le montant du encore a payer car il nous reste normalement que 4 mensualité .

Réponse presque un an de mensualité je les appels demande une explication on me dit que le faite de payer en échéance entraine des frais se qui fait que la sommes a quasiment doubler !!!!

Mes questions sont

- 1 est ce l'égale ?
- 2 quel type de courrier* dois je faire ?

* la secrétaire m'as dit si vous contester faut faire une lettre !

Par **Domil**, le **05/05/2011** à **21:24**

Si vous payez si peu que ça ne couvre pas les intérêts et les frais, normal, la somme augmente.

Par **youris**, le **06/05/2011** à **11:05**

bjr,

quand vous remboursez une dette à un huissier par échéances, vous payez d'abord les frais de recouvrement puis les intétêts de la dette et enfin le capital de la dette.

et donc si le montant des échéances est faible le capital de la dette n'est jamais ou peu remboursé.

cdt